



Module complémentaire AP-PRV2 : devenir chef de service de sécurité incendie en ERP IGH

Obtenir le SSIAP 3 par équivalence

Ref: PR-SSIAP-3-MC-AP-PRV2

DURÉE : 5 Jours (35H)

Prix : 2 040,00 € HT



PRÉSENTIEL



ÉLIGIBLE CPF



FORMATION CERTIFIANTE



FORMATION QUALIFIANTE

Objectifs et compétences visés

Acquérir les connaissances pour :

- obtenir des notions en droit civil et pénal,
- conseiller le chef d'établissement et gérer le budget du service,
- définir le programme de contrôle et d'entretien des moyens de secours,
- analyser un projet de construction, d'aménagement ou de réaménagement de l'existant

À qui s'adresse la formation ?

Profils

Toute personne souhaitant devenir chef de service de sécurité incendie en ERP ou en IGH et remplissant les conditions d'accès au module complémentaire du SSIAP 3 conformément aux exigences de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

Prérequis

- Être ou avoir été au minimum adjudant titulaire du PRV 2 ou du Brevet de prévention ou être titulaire de l'attestation du ministre en charge de la sécurité civile ou de l'AP2.
- Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes : PSE 1, ou SST en cours de validité, ou PSC 1 de moins de 2 ans.

Ce programme, défini par le ministère de l'Intérieur, est conforme à l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

Pour pouvoir exercer votre fonction dans un service de sécurité incendie vous devez mettre à jour vos compétences tous les 3 ans, pour cela vous devez effectuer :

- un recyclage si vous n'avez pas dépassé votre date anniversaire de diplôme et si vous avez effectué un minimum de 1607 heures sur les 36 derniers mois dans votre fonction, **OU**
- une remise à niveau si votre date anniversaire de diplôme est dépassée ou si vous avez effectué moins de 1607 heures sur les 36 derniers mois dans votre fonction.

Contenu de la formation

Modalités

Modalités d'évaluation

Cette formation permet d'obtenir, sans évaluation, le diplôme SSIAP 3 par équivalence.

Nos plus

Les ouvrages suivants sont remis aux stagiaires :

- "Règlement de sécurité contre l'incendie des ERP"
- "Règlement de sécurité contre l'incendie des IGH"

Votre formation peut être 100% prise en charge

Montant de la formation : **2 040,00 €**



CNPP dispose d'un agrément pour délivrer la certification « Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes (SSIAP) niveau 3 », enregistrée dans le Répertoire Spécifique de France Compétences sous le numéro **RS 5643**.

Cette offre de formation est éligible à Mon Compte Formation - CPF

Si vous souhaitez mobiliser votre CPF pour financer cette formation, vous pouvez directement vous inscrire depuis votre compte CPF.

Cliquez ici

Code RNCP-RS : 5643

Contactez-nous

En bref

21000

stagiaires / an



Des infrastructures
pédagogiques uniques

+ de 500

diplômés / an

+ de 400

intervenants



Les prochaines sessions

Pas de session disponible en ce moment

Besoin d'information sur votre prochaine formation ?

Quelle que soit votre interrogation (choix de la formation, contenu, objectifs visés, modalités d'apprentissage, financement...), nous sommes à votre écoute.

0821 20 2000